

# Rentrée 2026/2027



## Inscriptions scolaires

*A partir du 2 février 2026*

Pour les enfants en petite section de maternelle (nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023) et les nouveaux arrivants sur la commune.

Se présenter à l'accueil de la Mairie avec les documents suivants :

- La fiche de renseignements (disponible sur le site de la mairie)
- Le livret de famille
- Copie du carnet de vaccinations
- Justificatif de domicile (quittance EDF, eau, loyer...)
- Jugement de divorce ou de séparation (le cas échéant)
- Certificat de radiation école précédente (le cas échéant)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE**